

**VOUS RECHERCHEZ
UN(E) APPRENTI(E)
POUR UN CAP OU UN
BAC PRO?**

**VENEZ RENCONTRER
DES CANDIDATS ET
TROUVEZ LA PERLE
RARE!**

**TROUVEZ
L' APPRENTI(E)
QUI CORRESPOND
AUX
BESOINS
DE VOTRE
ENTREPRISE**

une action:



**INSCRIVEZ-
VOUS DÈS À
PRÉSENT! A VOS
SCANNERS!**

JOB-DATING DES APPRENTIS

En partenariat avec



**VENDREDI 21
MAI 2021**

14 H00 À 17 H30

**POUR LES ETABLISSEMENTS DES
RÉSEAUX VENTOUX ET HAUT VAUCLUSE**

**LYCÉE DES MÉTIERS
ARISTIDE BRIAND
7 COURS ARISTIDE BRIAND
84100 ORANGE**

CONTACTS:

ML ANTRESANGLE, CLEE HAUT-V AUCLUSE: 07-57-48-16-23

N. LENORMAND, CLEE VENTOUX: 04-90-69-46-20 (DEMANDER LA PRINCIPALE)

H. CHAPPELLE, CLEE VENTOUX: 06-22-48-42-91



L' APPRENTISSAGE EN MIXITÉ EST ARRIVE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS PUBLICS DE VAUCLUSE!

Jusqu'ici, seuls les CFA pouvaient proposer des BAC PRO, CAP et BTS par apprentissage. A présent, depuis la rentrée 2019, les lycées publics via les GRETA-CFA proposent également l'alternance en mixité des parcours et des statuts, et notamment l'apprentissage, pour l'ensemble de leurs diplômés professionnels industriels et tertiaires et sur la plupart des villes de Vaucluse : Orange, Carpentras, Valréas, Avignon, etc.

QUELLES MODALITÉS ?

Comme pour tout contrat d'apprentissage, la réussite du projet d'alternance repose sur trois acteurs aux responsabilités bien établies:

→ **l'employeur :**

Favorise l'insertion professionnelle de l'alternant dans l'entreprise, lui donne les moyens nécessaires à la formation pratique, et permet au tuteur ou au maître d'apprentissage d'assurer l'accompagnement de l'alternant, tout en exécutant sa propre prestation de travail (décharge horaire par exemple).

→ **l'alternant :**

Suit avec assiduité la formation, s'intègre dans l'entreprise, respecte l'organisation de l'entreprise et du centre de formation (en lycée ou sur site).

→ **l'établissement de formation :**

Assure la formation théorique de l'alternant pour l'acquisition de la qualification ou de titre visé, assure et suit de manière étroite le partenariat avec l'entreprise.

LES DEMARCHES CONTRACTUELLES SONT PRISES EN CHARGE PAR LE GRETA-CFA, SEUL ORGANISME DE FORMATION PARTENAIRE DES LYCEES PUBLICS



QUEL RYTHME D'ALTERNANCE?

La formation se déroule généralement sur les années de première et de terminale pour le BAC Pro et le BTS, et sur une année de terminale pour le CAP.

L'alternance se définit dans le dialogue, contractuellement entre le centre de formation ou le lycée et l'entreprise.



QUELS AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR?

- Contrats de **6 mois à 3 ans**.
- **Exonération** totale ou partielle des cotisations sociales (CSG, CRDS, et dans la limite de 79% du salaire brut).
- **Prime à l'apprentissage** pour les entreprises de moins de 11 salariés, et **crédit d'impôt**
- **suivi** concerté du jeune et **accompagnement** par le lycée ou l'organisme de formation.

Les **conditions de recrutement** ainsi que de rupture de contrats ont été **assouplies** (période d'essai de 45 jours en entreprise pendant laquelle une rupture unilatérale est possible, rupture conventionnelle par commun accord possible à tout moment, licenciement pour motif personnel, etc.).

Convaincu ? Rencontrez des candidats sélectionnés par les établissements scolaires et embauchez l'apprenti qui correspond à vos attentes et vos besoins !

**VENDREDI 21 MAI 2021
DE 14H00 A 17H30**